

RAPPORT DU MAIRE

Juin 2026

Selon les données fournies par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, la population officielle de la Municipalité de Sainte-Marguerite pour 2025 était de 1303. Une richesse foncière uniformisée de 208 499 897\$.

Rapport de l'auditeur indépendant

La firme PCA Services Corporatifs a effectué l'audit des états financiers de la municipalité de Sainte-Marguerite qui comprend l'état de la situation financière au 31 décembre 2025, l'état des résultats, l'état des variations des actifs financiers nets (de la dette nette) de l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

États financiers au 31 décembre 2025

Les états financiers de l'année 2025 de la municipalité de Sainte-Marguerite ont été vérifiés par la firme PCA Services Corporatifs, comptables agréés qui a déposé son rapport au conseil municipal à la séance ordinaire du 11 mai 2026. Le rapport révèle des revenus de fonctionnement de 3 558 880\$, des dépenses de 3 348 980 \$. Un surplus de 209 900 \$ nous est confirmé. Ce surplus s'explique par des revenus de droits de mutation supérieurs aux prévisions, un plus grand nombre de permis émis, des revenus de taxation foncière supplémentaires liés aux nouvelles constructions, ainsi qu'une bonne maîtrise des dépenses.

Actifs de la Municipalité au 31 décembre 2025 : 22 919 320 \$

Dettes à long terme au 31 décembre 2025

2025	Règlements d'emprunts	Subventions à recevoir	Total
Endettement total	6 388 700 \$	(2 326 881 \$)	4 061 819 \$

Dépenses de plus de 25 000\$

Vous trouverez sur notre site internet, la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ et dont l'ensemble de ces contrats est supérieur à 25 000 \$ du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Programme triennal

Plusieurs projets ont été réalisés en 2025 :

- Pavage du rang Sainte-Claire
- Développement Boissonneault-Giroux

- Parc Espace Bellevue

La municipalité est fière d'appuyer le Comité de développement de Sainte-Marguerite dans la construction et l'aménagement d'un service de garde éducatif en communauté.

Les projets suivants sont à l'étude pour 2026 :

- Le pavage du rang Saint-Georges / Sainte-Suzanne
- La refonte du site Web
- Remplacement de ponceaux dans le rang Saint-François
- Mise à jour d'un bassin de rétention des eaux pluviales
- Raccordement du puits 2014-1
- Contrôle des raccordements inversés
- Amélioration du sentier pédestre

Pour donner suite à la mise à jour du Plan d'Intervention en Infrastructures routières locales (PIIRL) par la MRC de La Nouvelle-Beauce, de nouvelles demandes de subvention au Programme d'aide à la voirie locale seront déposées à court terme puisque les rangs et Saint-Georges, Saint-Elzéar et Saint-François et ont été ciblés comme prioritaires.

Traitement des élus

La rémunération et l'allocation de dépenses versées au maire et à chacun des conseillers de la municipalité de Sainte-Marguerite sont établies en fonction du règlement numéro 458-2018 adopté le 4 décembre 2018 et majoré par résolution annuellement. Pour l'année 2025, la rémunération du maire était de 23 901 \$ et de 3 270 \$ pour chacun des conseillers. À ce montant s'ajoute une allocation de dépenses égale à la moitié du montant de la rémunération de base des élus.

Indications préliminaires pour les états au 31 décembre 2025

Pour l'exercice financier 2026, la municipalité dispose d'un budget de 3 590 365 \$.

Mot du maire

En terminant, soyez assurés que le conseil municipal est à votre écoute et qu'il adhère au développement de votre municipalité. Nos actions sont guidées par la prestation d'un service de qualité à nos citoyens.

Claude Perreault, maire